



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

NB : Tarifs horaire pour les locations ponctuelles (ÉGLISE & SALLE)

NDG : 80\$ et SPC : 40\$ - à l'exception des célébrations pour

FUNÉRAILLES : 175\$(messe)/306\$(salle)

1. Nom du Responsable ou du groupe :

➤ Téléphone :

➤ Courriel

Date de l'événement : *(vérification au calendrier)*

Nous réservons le bloc du samedi matin et ce jusqu'à la fin de la messe de 16h pour les célébrations des funérailles. Toute demande de réservation devrait donc préférablement se dérouler après ces heures pour NDG (sauf si la salle est disponible entre 13 et 15h, à votre discrétion pour permettre aux locataires de décorer).

2. Heures souhaitées :

- *Prendre note : il n'est pas autorisé d'avoir une location de salle en même temps que la messe, et ce même pour venir décorer la salle.*

3. Description/Raison de l'événement ou de l'activité :

**Exception : si besoin de l'église (pour une messe d'action de grâce, baptême ou autre célébration :*

#1 Vérifier s'il s'agit d'une célébration avec notre prêtre ou un prêtre extérieur

#2 Si c'est un prêtre extérieur, merci de vérifier avec Rodhain en prenant soin de lui remettre le nom du prêtre. Dans ce cas-là, la famille sera également responsable de payer son prêtre.

4. Nombre de personnes attendues :

Capacité : NDG : 262 pers. & SPC : 100 pers.

5. Est-ce qu'il y aura consommation d'alcool ? (se référer au tableau ci-dessous)

NOTA : Dans l'affirmative, le locataire a la responsabilité d'obtenir un permis de la Régie (demande de permis doit être soumis avec contrat signé au préalable) et ce permis devra être affiché dans la salle.

Avis important concernant l'obtention d'un permis de réunion « pour servir »

Permis d'alcool en vigueur à l'endroit où aura lieu l'activité

Sauf exception, si un permis d'alcool est en vigueur à l'endroit où l'activité aura lieu, vous devez obtenir un permis de réunion « pour servir ».

Aucun permis d'alcool en vigueur à l'endroit où aura lieu l'activité

Voyez ci-dessous si vous devez obtenir un permis de réunion « pour servir » :

Lieu de l'activité	Type d'activité	Nombre de personnes invitées à l'activité	Permis de réunion « pour servir » requis?
Votre résidence privée	Privée	Aucune limite	Non
	Non privée		Oui
Votre entreprise	Privée	Aucune limite	Non
	Non privée		Oui
Autre lieu (ex. : salle louée, parc, plage)	Privée	Moins de 200	Non*
		200 et plus	Oui
	Non privée	Moins de 200	Oui
		200 et plus	Oui

Attention! Une activité privée est une activité occasionnelle ou spéciale à laquelle seuls des membres de la famille, des amis et des connaissances de la personne qui l'organise sont invités (ex. : fête d'anniversaire ou mariage). Une activité privée ne peut pas être annoncée ni être ouverte au public. Les renseignements au sujet de l'activité doivent être fournis seulement aux personnes invitées.

6. **Besoins :** *(Il est important d'organiser une visite des lieux avec les locataires pour leur expliquer les règlements et tout ce qui sont @ leur disposition durant la location)*

Nous mettons @ la disposition des locataires, sans frais supplémentaires, les tables et les chaises, la cuisinette (frigo, four et microonde) mais le locataire est responsable de monter et démonter sa salle, sortir les poubelles, etc...

Important de spécifier également que notre salle est soumise aux mesures sanitaires en vigueur de la santé publique.

*La location est assujettie aux règlements de la paroisse (et ne peut aller à l'encontre de la mission de l'église) concernant la location des salles. ***

7. Dépôt de garantie

@ LA REMISE DES CLÉS, UN DÉPÔT DE GARANTIE **CASH** EST EXIGÉ AU MONTANT DE 250\$, QU'ON REMETTRA AU LOCATAIRE APRÈS INSPECTION DE LA SALLE AU RETOUR DES CLÉS.

8. Garantie de réservation

Pour garantir la réservation, le contrat devra être signé et un dépôt sur le montant de la location devra être effectué.

*Si le locataire a besoin d'un délai de grâce pour réfléchir, on peut lui accorder une réservation tentative, en fonction bien sûr des demandes d'utilisation au cours de la période donnée et toujours selon votre jugement***

LES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS SONT DISPONIBLES A L'USAGE DES LOCATAIRES :

- Cuisinière
- Frigo
- Microonde
- Tables
- Chaises

Appel reçu par :

Date :